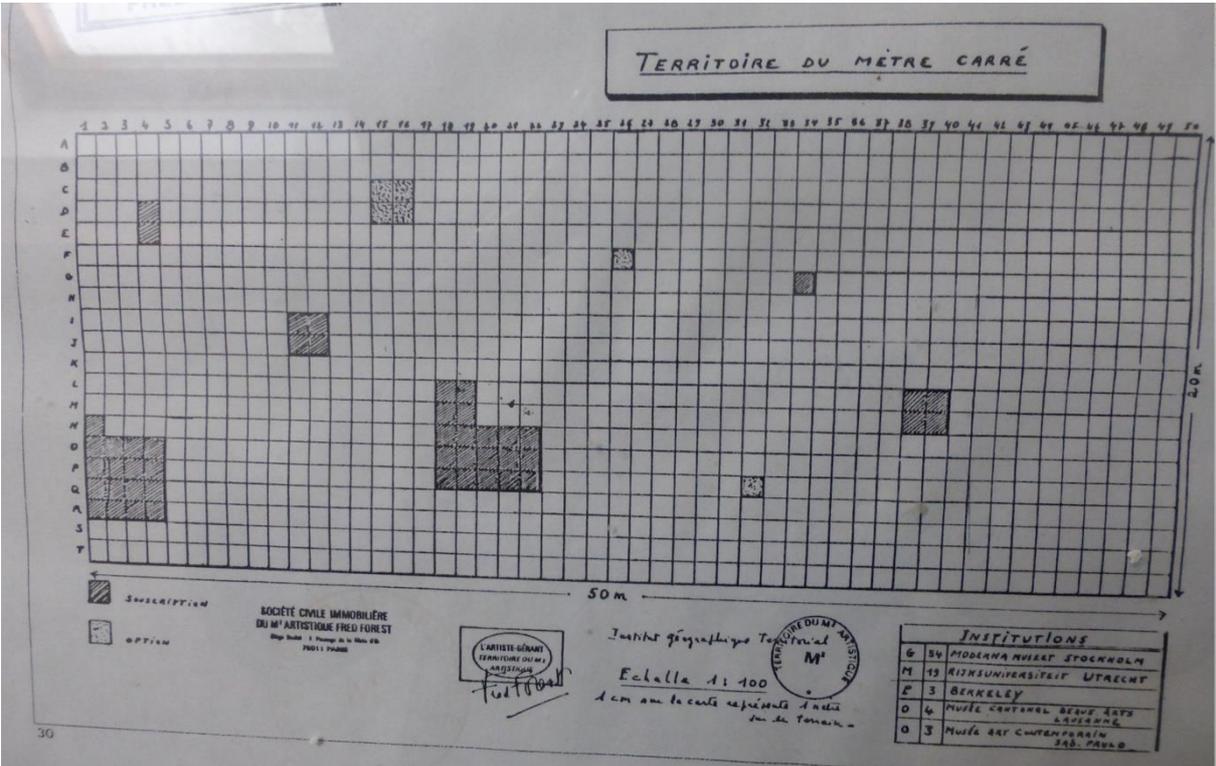
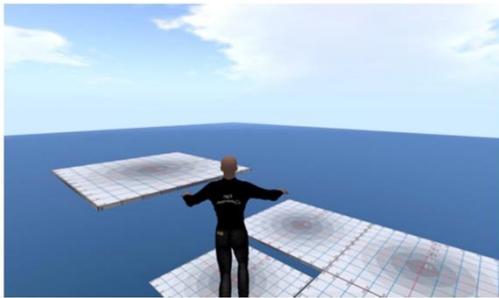
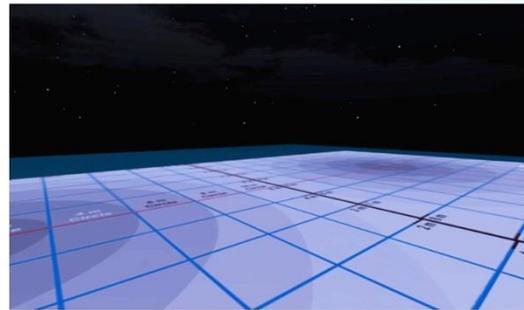


PROJET MAINS D'ŒUVRES (Ebauche). LE TERRITOIRE DE MAINS D'ŒUVRES (Copyright fredforest)





L'artiste-gérant sur son Territoire du m² installé sur Second Life (2008)



Le Territoire du m² sur Second Life un soir de pleine lune
Galerie Christian Depardieu, Nice (2008)

Antérieurement, le Territoire a été présenté à la Fondation De Apple à Amsterdam, à Koblenz à Kultur Fabrick, à la foire off de Bâle et au Paco das Artes à Sao Paulo.



Présentation du Territoire du m² à la foire de Bâle off à l'invitation d'Ingo Kummel (1979)



Présentation du Territoire du m² à Kultur Fabrik à Koblenz (1984)



Performance-déambulation sur le Territoire du m² au Paco das artes à Sao Paulo (2005)

Le Territoire du M2 un lieu pour libérer l'imagination artistique et citoyenne.

1-Le slogan affiché sur la porte d'entrée de Mains d'œuvres répond exactement à la démarche artistique de Fred Forest qui a développé en pionnier depuis les années 70 le projet du Territoire du M2. Démarche fondée sur la participation du public à travers les nombreuses actions qu'il a développées jusqu'à nos jours et qui ont lui value une reconnaissance internationale.

(Voir ci-dessous sur le Musée en ligne qu'il a créé en 2000)

<http://www.webnetmuseum.org>

Ce projet a fait l'objet d'une rétrospective au Centre Pompidou en 2018 voir le Pdf joint

Performance collective au Centre Pompidou

<https://www.youtube.com/watch?v=gttSGqUmQRo&feature=youtu.be>

D'autre part tout au long de sa longue carrière Fred Forest s'est employé à échapper à l'emprise du marché et au système de l'art tel qui perdure dans notre société en affichant une démarche critique exemplaire. Une orientation qui ne s'est jamais démentie et qui lui vaut de nos jours la valeur symbolique qu'on attribue à sa pratique.

2- Il se propose à la demande de la Direction de Mains d'œuvres de mettre en place un modèle qu'il a créé en 1977 et qui fonctionne encore de nos jours sous le nom générique de Territoire du M2 artistique (Territoire du Mètre Carré artistique). Le Territoire du M2 est pour lui une enclave inscrite dans le réel, mais qui fonctionne sous les règles de l'imagination en se calquant souvent d'une façon parodique sur celles en vigueur dans nos sociétés. Un artiste qu'il dénomme « Potentat débonnaire » est placé à la tête de cet Etat autoproclamé et indépendant au sein de la France. Les citoyens de cet état de fiction qui bénéficient d'une parcelle d'1 mètre carré

artistique rentrent dans le jeu d'échange, de simulation et de communication initié par l'artiste. Chacun est responsable de la gestion de la parcelle qu'il détient mais peut également faire des propositions d'aménagement du Territoire global à l'ensemble de la communauté ...

J'en veux pour exemple que le détenteur d'un M2 peut diviser la parcelle qu'il détient en CM 2 et reprendre à son compte la gestion de ce sous système. Il doit simplement en rendre compte à l'Administration du Territoire du M2 en joignant les plans, les graphiques et dessins des projets pour archivage. Et à condition, bien entendu que le sous-système qu'il met en place n'interfère en rien sur le fonctionnement du Territoire global. Mais les citoyens du Territoire du M2, détenteurs d'une parcelle peuvent aussi proposer des projets collectifs qui couvrent en partie ou en totalité la surface de l'ensemble du Territoire du M2 de Mains d'œuvre. Ces projets sont toujours limités dans le temps selon des règles préétablies. Chacun des détenteurs peut alors donner libre cours à sa créativité...

Mais s'il désire mettre en place un objet matériel (une sculpture, une peinture, un dessin, un parapluie, ou une tonne de gravier blanc sur son propre M2, il devra le faire pour une durée limitée dans le temps définie par le règlement général du

Territoire et la programmation de Mains d'œuvres
Cette limite dans le temps a pour intérêt que le terrain ne soit pas encombré de créations plus ou moins hétéroclites car sa finalité symbolique est celle de pouvoir rester toujours ré-appropriable. Pour de nouvelles interventions.

C'est pourquoi selon ce principe majeur des dates d'occupation seront déterminées par une programmation fixée et communiquée à l'avance par l'administration centrale du Territoire. Les détenteurs d'une parcelle, nommés également citoyens du Territoire, reçoivent un titre de propriété numéroté portant le numéro de la parcelle qui leur est affectée. Ce document est une « véritable » œuvre d'art et porte tous les cachets officiels qui l'authentifient. Ce dernier est numéroté en fonction de son emplacement sur le cadastre contre la remise de la modeste somme d'un euro. Ce document ainsi que les modalités d'utilisation peuvent être rétrocédés à des tiers qui se substituent au détenteur initial en passant par l'administration du Territoire. En contradiction avec les principes spéculatifs en vigueur dans nos sociétés ce document qui a valeur d'œuvre d'art collective ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une transaction supérieure à 1 euro lors de sa cession. Les œuvres exposées, dès lors par le

propriétaire sur son M2, restent propriété du souscripteur initial.

Le principe de base du Territoire étant une surface vierge toujours ré-appropriable par chacun et par tous. Nous faisons à priori confiance à tous et à l'intelligence collective pour une gestion selon les principes de l'horizontalité du 2.0 et de la transparence.

Dans le cas qui nous occupe l'artiste lance le projet et définit ses règles de départ qui pourront être changées démocratiquement au fil du temps. Une entité spécifique est créée au sein de Mains d'œuvres qui regroupe les usagers qui sont des artistes mais aussi des citoyens de toutes espèces et nationalités. Pour bénéficier de l'attribution d'une parcelle ces usagers doivent verser une contribution d'un euro pour se voir attribuer une parcelle numérotée qui donne lieu à la remise d'un diplôme de citoyen. Un citoyen du Territoire du M2 ne peut détenir au total que 9 parcelles attenantes s'il désire bénéficier d'un champ d'action de réalisation plus large.

Il y a deux sortes de parcelles à souscrire : Les M2 actifs et les M2 passifs.

- **Les M2 actifs** permettent dans le jeu initié par l'artiste des interventions physiques sur leur propre parcelle par son détenteur et d'avoir accès

d'une façon démocratique au niveau global du Territoire par votation. La citoyenneté d'un M2 actif permet également de présenter des projets de tous ordres et des réclamations en qualité de citoyen actif du Territoire auprès de son administration. Administration signalons-le elle-même révocable et remplaçable par RIC (Référendum d'initiative citoyenne). Nous ajoutons que les citoyens actifs peuvent présenter les projets d'aménagements les plus extravagants mais que pour être retenus ils devront nécessairement apporter les moyens matériels et financiers à leur réalisation sur place pour toutes phases de réalisation concrète. Pour un dépôt d'un projet, sous une forme écrite, aucune limitation d'aucun ordre n'est requise et les propositions les plus débridées sont admises. Les projets doivent être déposés sous forme de Pdf

- Un comité des sages constitué de quatre personnes renouvelables est chargé de se prononcer sur la validité du projet présenté et sur son admission ou non. Cela dans un délai d'une année pleine. Les projets dès lors qu'ils sont déposés et acceptés appartiennent à l'entité du Territoire du M2 de Mains d'œuvres quoi qu'il en soit.

- **Les détenteurs de M2 passifs** ne bénéficient que d'un statut de citoyen de seconde zone, ne leur donnant uniquement qu'un droit à l'information de la vie du Territoire. Cette distinction est utile afin de réunir un maximum de citoyens sur le Territoire, parmi lesquels se distinguent les porteurs et réalisateurs de projets les actifs et les autres. Mais ces « autres » sont également nécessaires, leur masse comme « population latente » étant indispensable à la représentativité d'un projet comme le nôtre afin qu'il puisse arriver à se faire voir comme un Etat dans un Etat. L'Etat de la fiction critique et de l'imagination implanté à Saint-Ouen au cœur de l'Etat institué. D'autre part ces citoyens « non actifs » doivent constituer une masse de personnes non négligeable qui suivent le projet, le soutiennent, le font exister comme structure sociale ludique, sans avoir forcément le temps de s'y impliquer activement, étant pris par leurs propres occupations. Ils sont invités à y prendre part un peu en quelque sorte comme les supporters d'un club sportif. Qui comme eux, selon leur disponibilité, viennent suivre un match ou non toujours depuis les tribunes. Comme des supporters de l'art qui y trouvent un intérêt du point de vue de l'expérience en cours. Leur présence est malgré tout indispensable car elle constitue un vecteur supplémentaire visant à

conforter l'image de notre projet du Territoire au-delà des cercles élitaires de l'art et de la culture instituée.

Lui conférant un statut et une représentativité sociale comme recherche de nouveaux modèles d'organisation du Pouvoir.

Chaque citoyen se voit remis lors de son adhésion un diplôme de citoyen. Des réunions sont décidées régulièrement en vue des manifestations collectives où des décisions sont prises en fonction d'une voix pour les personnes présentes ou par délégation pour les usagers de M2 actifs absents.

Un site est créé et un e-mail spécifique est attribué à chaque détenteur d'un M2 lui permettant d'entrer dans le réseau et de communiquer avec l'ensemble des citoyens du Territoire du M2 et d'être informé de la vie du Territoire du M2 de Mains d'œuvres.

Des projets de réflexion ou d'actions sont proposés aux usagers du Territoire en dehors des problématiques de l'art. Par exemple l'écologie, l'urbanisme, la vie sociale, la philosophie etc. car ce projet se veut être également un laboratoire d'idées pour le futur. L'originalité de ce laboratoire tient au fait qu'il peut recevoir les propositions de sujets d'études les plus extravagantes sans lien direct à la réalité mais qui seront étudiés par notre comité des sages avec le plus grand sérieux.

Rôle de Mains d'œuvres

- Mains d'œuvres met à la disposition du projet ses locaux (un petit local de secrétariat permanent + la salle d'expo, le gymnase et la salle de danse ponctuellement en fonction de la programmation). Pour chacune des expositions prévues par la programmation de Mains d'œuvre pour le projet engagé ces différentes salles font l'objet d'un traçage au sol.

- Mains d'œuvres recrute le personnel nécessaire, au nombre de deux personnes à temps plein (qui peuvent être des bénévoles fiables, parlant couramment l'anglais) pour assurer la gestion du projet ainsi que les modalités de base à son bon fonctionnement, au jour le jour.

- Mains d'œuvres crée et met en place un site interactif spécifique permettant le développement du jeu initié par l'artiste et les rangements des archives pour chaque M2. Ce site doit être opérationnel dès le lancement du projet. Il fait entre autres apparaître les plans des 4 niveaux divisés en M2 numérotés. Chaque case (casier M2) doit constituer un lieu d'archivage pour tous les échanges avec la personne en question. Un technicien toujours disponible assure le bon fonctionnement du site et de sa messagerie, Par

ailleurs le projet bénéficie de l'accès pour les détenteurs de M2 à toutes les structures (studios) pour leurs projets inhérents à Mains d'œuvre. Bien entendu ils négocient cela directement avec les responsables de ces studios.

- **Budget nécessaire à la création du Territoire du M2**

de Mains d'œuvres étant entendu que le projet bénéficie de l'ensemble des services de la structure et de son personnel en place ponctuellement selon ses besoins

- 2 personnes parlant la langue anglaise dévolues à son fonctionnement spécifique et permanent
- Le personnel Mains-d'œuvre lors d'installations des programmations (Services techniques, maintenance et transport)
- Une chargée de communication
- Un technicien informatique

- Les fonds nécessaires à sa mise en œuvre :
 - Plans d'architectes du bâtiment et parcellisation des M2
 - Frais généraux en matières fungibles.
 - Frais de déplacement de l'artiste depuis son domicile (Aller et retour)
 - Frais de communication exceptionnels pour son lancement international

- Frais de 5000 euros correspondant à une résidence de l'artiste pour une période de trois mois éventuellement renouvelables.

- Feuille de route de mise en œuvre

- 1-** Réunion du conseil d'administration où Fred Forest propose son projet et répond aux questions qui lui sont posées.
- 2-** Fred Forest expose son projet en amphi à l'ensemble du personnel.
Confection des plans d'architectes, traçage dans les bâtiments et répartition des M2. Les M2 passifs sont affectés à toutes les zones non utilisables dans les bâtiments à savoir escaliers, couloirs de passage, WC etc. Les M2 actifs tracés au sol dans la salle d'exposition, la salle de danse et le gymnase.
- 4-** Création d'un site interactif
- 5-** Lancement de la communication sur le projet en concertation étroite entre l'artiste et le service de communication de Mains d'œuvres
- **6-** Réception des adhésions et inscriptions sur les feuilles de cadastre.

TERRITOIRE DU M2 MAINS D'ŒUVRES DE FRED FOREST

REGLEMENT

ARTICLE 1

SITUATION

En sa qualité d'artiste et d'ancien gérant de la société civile immobilière du mètre carré artistique, Fred Forest implante son M2 à Mains d'œuvres à Saint-Ouen, comme une prolongation de son projet initial créé à Anserville dans l'Oise.

ARTICLE 2

IMPLANTATION

Le Territoire est implanté dans des bâtiments de quatre niveaux occupant 4.000 M2 dans la commune de Saint-Ouen en Seine Saint Denis pour poursuivre son projet basé sur la créativité artistique, citoyenne et critique.

ARTICLE 3

STATUT

Par filiation avec son prédécesseur le Territoire de Mains d'œuvres est déclaré comme étant un Etat indépendant au sein de la France régit par les seules lois de la liberté et de l'imagination.

ARTICLE 4

FONCTIONNEMENT

Après le lancement officiel d'une souscription symbolique Fred Forest cède à des amateurs divers, des collectionneurs et des citoyens de toute nature une surface de 1 M2 pour le montant d'1 euro.

ARTICLE 5

RAPPEL

Cette surface de chaque M2 est une surface offerte à la création pour tout détenteur d'un M2. La création peut se faire sous forme graphiques, de gestes, de la parole, de musique voire même d'un objet lors des expositions et manifestations appelées à se tenir à Mains d'œuvre.

ARTICLE 6

REPARTITION

Les 4000 M2 dénombrés se divisent en deux catégories : les M2 artistiques, dits « actifs », qui sont tracés au sol dans la salle d'exposition, la salle de danse et le gymnase. Ces parcelles sont les seules à pouvoir être occupées lors des sessions proposées et programmées par Mains d'œuvres.

Les M2 dits « passifs » qui comme leur nom l'indique ne peuvent faire l'objet d'aucune

exposition possible sur place. Il s'agit de parcelles non tracées au sol mais qui n'ont pas moins une existence réelle : marches d'escaliers, coins de corridor, espaces internes des placards ou encore, par exemple, surfaces occupées par des sanitaires dans les toilettes... Par contre leurs détenteurs ont accès à l'information touchant à la vie du Territoire.

ARTICLE 7

MODALITES SOUSCRIPTION

Lors de la souscription, qui doit être toujours nominative (les pseudos sont admis), le candidat à la citoyenneté du Territoire doit obligatoirement donner un e-mail en échange et la somme d'un 1 euro réglé par chèque bancaire à l'ordre de Territoire Mains d'œuvres.

Il choisit alors sur le cadastre numéroté la (les) parcelle(s) qui lui est(sont) dévolue(s). Son e-mail apparaîtra sur le cadastre de façon à faciliter la communication horizontale. En cas d'abus de pouvoir de l'artiste administrateur du système général il peut sous certaines conditions déclencher un RIC (Referendum d'initiatives citoyennes))

ARTICLE 8

L'EXERCICE DES FONCTIONS

Les détenteurs d'un M2 actif peuvent se manifester sur leurs parcelles physiquement ou y placer un objet ou un panneau du genre « Je reviens de suite ». Il peut bien entendu aussi installer un chevalet et se mettre à peindre, à réciter une poésie, à jouer de la trompette à piston etc...

ARTICLE 9

MANIFESTATION COLLECTIVE

Ce qui nous semble beaucoup plus intéressant c'est que les détenteurs d'une parcelle puissent prendre contact avec ceux des parcelles voisines ou éloignées pour élaborer des projets communs. Ou encore pour destituer l'artiste fondateur et prendre sa place par un jeu politique subtil de bouche à oreille d'une parcelle à l'autre... et par l'utilisation du réseau mis en place. La communication horizontale du réseau mis en place permettant aux usagers de communiquer entre eux.

ARTICLE 10

LABORATOIRE L'IDÉES

Manifestement ce qui me paraît le plus pertinent dans le fonctionnement du système proposé par Mains d'œuvre ici avec le Territoire c'est **un laboratoire d'idées pour le futur** basé

sur la seule imagination des participants. Ce que Pierre Lévy nomme l'intelligence collective.

Des programmes de réflexion sont proposés à l'ensemble des détenteurs (passifs et actifs) sur les problèmes de nos sociétés. Les réponses donnent lieu à une forme de brain-storming original où toutes les solutions, dont les plus farfelues sont recueillies et font l'objet de publications.

Des représentants de la société civile (politiques, syndicalistes, artistes intellectuels, citoyens de tous bords...) sont invités à venir s'exprimer ponctuellement à tour de rôle à partir d'une parcelle. En quelque sorte, quand ils mettent un pied sur le sol du Territoire leurs discours, leurs gestes, leurs façons de penser doivent se trouver transcender par le lieu. Ils sont choisis à condition que leurs propos soient foncièrement différents et créatifs de ceux entendus d'habitude de leur part. C'est la règle du jeu à laquelle ils doivent se conformer. Ces invitations se déroulent sous la forme de sessions sur le thème :

ARTICLE 11

QU'EN PENSE-T-ON DONC SUR LE TERRITOIRE DE MAINS D'ŒUVRES ?

Cette phrase doit s'imposer comme un leitmotive au fil du temps, un élément de langage qui à force de répétition, finit par être perçu comme une prescription. Une prescription de l'actualité vue à travers le prisme qu'en offre Mains d'œuvres à travers son Territoire du M2. Pour assurer le lancement du projet des personnalités connues et médiatiques sont invités à jouer ce rôle. Pour le lancement Fred Forest réalise personnellement une grande action collective avec des danseurs à condition que Mains d'œuvres lui procure le budget nécessaire.

CONCLUSION

L'artiste poursuit son expérience du M2 à Main d'œuvres. Comme toute expérience, il ne s'agit nullement de présenter une Œuvre finalisée avec le Territoire du M2 mais une expérience d'ordre à la fois ludique, citoyenne, pédagogique et artistique dont le développement est en cours et pourra être poursuivi par d'autres protagonistes si le projet fonctionne comme il le désire. En 2020 Fred Forest présentera à la Bnf une grande exposition dans la salle des donateurs précisément sur la problématique développée depuis une cinquantaine d'années

autour du Territoire du M2 auquel il fera son possible pour que Mains d'œuvres soit son partenaire exclusif.

Sur Fred Forest

https://en.wikipedia.org/wiki/Fred_Forest

<https://www.tk-21.com/Fred-Forest-un-entretien/>

Territoire du M2

<https://youtu.be/w2h34DnzTWM>

Les deux films de Sam Letter réalisés au Centre Pompidou

<https://www.youtube.com/watch?v=JIEmmOi4b1Y&feature=youtu.be>

Territoire M2 en RV peut être visionné avec un casque

<http://www.fredforest.org/m2/>

Expo à New York en mai 2018 à la White Box

<https://whitehotmagazine.com/articles/fred-forest-at-whitebox/3954>

www.fredforest.space

Le webnetmuseum.org Musée en ligne créé par FF en 2000

<http://www.webnetmuseum.org>

2																			

LE TERRITOIRE DU m² EST UNE SURFACE COMPOSEE DE 100 A 1000 m²